

C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.

DOCUMENTATION  
de la  
SECTION TECHNIQUE  
de la  
CONFEDERATION  
GENERALE DU TRAVAIL

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 28 -- Bi-mensuel



10 Février 1950

## SOMMAIRE :

De la nécessité d'une action revendicative toujours plus énergique . . . . .	2	Le recrutement . . . . .	6
Communiqués du Bureau Confédéral . . . .	3	Quelques précisions sur les journées d'étude . . . . .	7
Le travail parmi les femmes . . . . .	4	Les élections à la Sécurité Sociale . . . . .	7
Liste des Unions Internationales . . . . .	5	La journée des Jeunes : 21 février . . . . .	8
Pour une bonne préparation des Congrès d'Unions Départementales . . . . .	5		

# De la nécessité d'une action revendicative toujours plus énergique

par Henri RAYNAUD

Quoiqu'on puisse préjuger des conséquences de la situation politique présente, à la suite de la démission des Ministres Socialistes, il est probable que l'Assemblée Nationale en aura bientôt fini avec la discussion en deuxième lecture du projet de loi sur les conventions collectives.

La promulgation ne sera plus, dès lors, qu'une question de jours et le problème de sa mise en application deviendra alors une immédiate réalité.

Il importe donc que toutes nos organisations syndicales soient entièrement prêtes pour les discussions qu'elles peuvent être appelées à engager, en même temps sur le plan national, régional et local.

Un texte du projet de conventions collectives a dû déjà être établi par chacune des Fédérations. Dans certains cas même, il a été discuté et accepté en commun par des Fédérations correspondantes des autres centrales syndicales.

Ces textes doivent être, sans retard, transmis à tous les syndicats, afin que ceux-ci en prennent connaissance et soient armés dans l'éventualité d'une rapide convocation d'une commission mixte sur le plan régional ou local, demandée par le patronat et par le Préfet.

## L'INDEMNITE DE 3.000 FRANCS PAR MOIS POUR TOUS

Le problème de l'octroi d'une indemnité de 3.000 francs par mois pour tous, a été jusqu'à ce jour plus particulièrement un problème gouvernemental.

Avec la discussion des conventions collectives, il devient un problème contractuel.

Il est évident que ce problème doit nécessairement faire l'objet **d'une immédiate discussion dès la première prise de contact au sein des diverses commissions mixtes appelées à discuter des conventions collectives.**

Cela veut dire qu'aussitôt que la loi sera promulguée et mise en application et qu'en vertu de celle-ci des commissions mixtes seront réunies, que ce soit sur le plan national, sur le plan départemental ou sur le plan local, **le premier objet de la discussion, celui sur lequel les représentants des organisations de la C.G.T. devront immédiatement se battre et sur lequel ils devront s'efforcer d'obtenir une urgente prise de position, est celui de l'octroi à tous les travailleurs de la branche industrielle intéressée d'une indemnité mensuelle au minimum de 3.000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1949 et renouvelable, accordée sans exception à tous les sala-**

**riés pendant le temps que ceux-ci devront attendre dans la convention collective la signature d'accords définitifs sur les salaires.**

Nous attirons l'attention de tous nos militants, tant ceux des industries privées, que ceux des fonctionnaires ou des services publics, **sur l'actualité et l'importance de cette action revendicative en faveur des 3.000 francs pour tous et par mois.**

En particulier, nous tenons à les mettre en garde contre la manœuvre grossière poursuivie par les dirigeants du Parti Socialiste et le battage qu'ils développent au travers de la démission de leurs ministres.

Il convient ici de rappeler :

1° Que les élus S.F.I.O. à l'Assemblée Nationale ont voté contre les 3.000 francs par mois et pour tous, réclamés par notre ami Patinaud, au nom du Groupe Communiste.

2° Qu'ils ont volontairement limité leur action à l'Assemblée Nationale au vote d'un vœu ou d'une recommandation pieuse au gouvernement, au lieu d'une proposition de loi qu'il aurait fallu appliquer.

3° Que leur désaccord avec le gouvernement est d'ordre secondaire, puisqu'il ne joue que sur les modalités d'octroi d'une **prime exceptionnelle** de 3.000 francs, non renouvelable et accordée dégressivement aux seuls salaires inférieurs à 18.000 francs par mois.

4° Que cela ne résoud nullement le problème essentiel qui reste d'assurer à tous les travailleurs, pendant la durée de la discussion des conventions collectives, durée qui, répétons-le, peut atteindre de nombreux mois, l'octroi d'une indemnité d'aide raisonnable et absolument indispensable qui doit être mensuelle et pour tous.

5° Que malgré le bruit fait autour de la démission de leurs ministres, les dirigeants socialistes ne continuent pas moins d'affirmer leur entière volonté de soutien au gouvernement de M. Bidault, c'est-à-dire la continuation de la politique de blocage des salaires, obstinément maintenue par lui.

Plus que jamais, il dépend de nos militants de faire autour de cette question si importante, toute la clarté nécessaire, en n'hésitant pas à dénoncer la position des dirigeants de F.O. et de la C.F.T.C. et à travailler à l'élargissement constant à la base d'une unité d'action qui doit, dans la lutte, de plus en plus se développer.

## AUTOUR DE LA FIXATION DU SALAIRE DE BASE

Il est maintenant nécessaire d'attirer l'attention de tous nos militants sur l'importance de la fixa-

tion dans chaque convention collective, du salaire minimum de base.

Chacun connaît sur ce point les intentions du gouvernement.

L'Assemblée Nationale les a, en quelque sorte, confirmées, en laissant à celui-ci la possibilité de fixer le salaire minimum garanti national interprofessionnel en-dessous du minimum vital.

Une campagne systématique tend du reste, depuis quelque temps, à lésiner sur la fixation du minimum vital. Elle nous impose la nécessité de rompre avec un tel marchandage.

Le communiqué des Fédérations de la C.G.T. du 7 janvier, donne à ce sujet d'importantes indications.

Il s'agit de ne plus rester figés dans la conception statique, conservatrice et devenue réactionnaire d'un minimum vital devant servir de base à l'établissement de la hiérarchie des salaires.

Si une telle procédure pouvait, en période de crise économique et de hausse constante du coût de la vie, stopper une dévalorisation progressive des salaires, elle ne saurait s'adapter à une situation devenue plus normale sur le plan de la production.

A situation de production normale, salaires normaux.

Le moins que l'on puisse demander pour revenir aux salaires normaux, c'est de chercher à retrouver le pouvoir d'achat des salaires en 1938.

C'est sur cette base que toutes nos Fédérations, à l'instar de la Fédération des Métaux, qui, pour l'industrie automobile a fixé à 115 francs par heure le salaire de base du manœuvre, doivent fixer leur revendication en ce qui concerne le salaire minimum professionnel de la branche industrielle intéressée.

Ce travail a déjà été accompli dans la plupart des autres Fédérations, mais il serait souhaitable qu'il soit davantage extériorisé, afin que sur la base de ces indications, l'ensemble du mouvement soit mis en garde contre les manœuvres que les patrons ne manqueront pas de tenter sur cette importante fixation.

Déterminer, si ce n'est pas encore fait, le salaire minimum de base que l'on va réclamer pour le salaire le plus bas de la branche industrielle, le faire connaître partout, engager sur lui toute l'action nécessaire, telle est la tâche urgente de nos Fédérations, qui, sur ces chiffres, doivent appeler leurs organisations de base à développer au maximum l'unité d'action indispensable.

---

# Communiqués du Bureau Confédéral

---

## 25 JANVIER

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 25 janvier.

Il adresse ses plus vives félicitations aux dockers de tous les ports d'Algérie ainsi qu'à ceux de Marseille pour leur riposte immédiate à la tentative de lock-out dirigée contre les dockers d'Alger.

Cette manifestation rapide de solidarité active a contraint le patronat du port d'Alger à reculer et abandonner le lock-out.

Dans cette période où les organisations patronales ont décidé d'user largement du lock-out contre les luttes ouvrières, cet exemple doit être retenu et médité par l'ensemble des militants de la C.G.T.

\*

Le Bureau Confédéral dénonce, une fois de plus, les atteintes aux libertés syndicales que constituent les renvois abusifs des militants de la C.G.T., pratiqués systématiquement par de nombreux patrons.

Il faut voir, dans la répétition de ces faits une attitude délibérée du patronat.

Le Bureau Confédéral dénonce la complicité des Pouvoirs Publics avec ces pratiques illégales. Dans la plupart des cas, les inspecteurs du Travail, dont le rôle devrait être de défendre les lois ouvrières, se font les complices du patronat et ratifient ces licenciements.

Cette similitude de l'attitude des inspecteurs du Travail et des patrons de combat ne s'explique que par des directives ministérielles qui les engagent à soutenir les patrons contre les ouvriers.

La résistance la plus vigoureuse à ces licenciements, la solidarité de tous les travailleurs avec les militants visés s'imposent.

\*

Le Bureau Confédéral dénonce l'attitude des dirigeants nationaux de Force Ouvrière, qui reprennent contre l'action des travailleurs pour leurs revendications les

slogans de briseurs de grève qu'ils ont utilisés pour trahir les grévistes en plein combat en novembre et décembre 1947, et lors de la grève des mineurs.

Au moment où l'unité se renforce entre ouvriers dans la lutte pour la défense de la Paix ; alors que le problème de l'action de masse se pose afin d'obtenir les 3.000 francs, au moment où vont s'ouvrir les discussions pour les Conventions Collectives, le Bureau de F.O., dans trois communiqués consécutifs, fait appel à la division.

Il met en garde ses syndiqués, non contre la politique réactionnaire du gouvernement et du patronat, mais contre leur volonté d'union.

C'est le moment qu'il choisit pour dénoncer ce qu'il appelle des grèves politiques.

Dans le même temps, le Parti Socialiste et le *Populaire*, *L'Aurore* et *Le Figaro*, ainsi que toute la presse antiouvrière, mènent la même campagne avec les mêmes arguments et dans les mêmes termes.

Le Bureau Confédéral appelle tous les travailleurs à repousser et à dénoncer cette politique de trahison des intérêts primordiaux de la classe ouvrière.

Il invite les syndiqués chrétiens et F.O. à resserrer les liens qui les unissent aux syndiqués de la C.G.T., à renforcer l'unité d'action pour faire triompher leurs revendications communes.

\*

Le Bureau Confédéral affirme son entière solidarité avec les travailleurs des Transports parisiens qui luttent unis pour leurs revendications.

Il dénonce les tentatives hypocrites de la presse réactionnaire qui voudrait orienter le mécontentement des travailleurs contre les employés des transports.

Les travailleurs de la région parisienne soutiendront

l'action des travailleurs des transports.

Le succès de ces derniers constituera une victoire commune de tous les salariés.

Le Bureau Confédéral enregistre avec satisfaction la montée constante de l'action ouvrière pour la défense de la paix.

Il invite ceux qui sont en retard dans cette lutte à

## 1<sup>er</sup> FÉVRIER

Le Bureau Confédéral s'est réuni le 1<sup>er</sup> février.

Il élève une vigoureuse protestation contre la répression colonialiste qui vient de faire 12 morts et 60 blessés en Côte d'Ivoire.

Ce nouveau massacre s'ajoutant à ceux de Madagascar, à la guerre contre le peuple du Viet-Nam, à la discrimination raciale en Algérie et au Maroc, démontre que sous le couvert de l'Union Française, le gouvernement poursuit une politique de domination et d'exploitation colonialiste.

Au nom de la classe ouvrière de France, la C.G.T. affirme une fois de plus, son entière solidarité avec les peuples opprimés victimes de ces agissements.

Le Bureau Confédéral a entendu un compte rendu de la réunion des Fédérations au sujet des salaires et des conventions collectives.

Il invite toutes les organisations à accentuer la lutte en faveur de l'indemnité provisionnelle de 3.000 francs au minimum. Il leur recommande de déposer partout, dès le vote de la loi sur les conventions libérant les salaires, des demandes d'augmentation immédiate de salaires. Cette augmentation provisionnelle de 3.000 francs au minimum avec rappel du mois de décembre,

prendre comme exemple les entreprises où la lutte est menée avec constance et énergie.

Il considère d'une importance capitale et comme une importante manifestation de l'unité ouvrière internationale, la décision des dockers d'Italie, du Danemark, d'Anvers, de suivre l'exemple des dockers français en refusant le chargement ou le déchargement de matériel de guerre.

devant avoir effet jusqu'à la conclusion d'accords sur les parties de ces conventions concernant les salaires.

Le Bureau Confédéral rappelle que l'unité d'action doit se renforcer dans les entreprises en vue de la lutte pour les salaires et les conventions collectives.

Le gouvernement et les dirigeants scissionnistes multipliant leurs tentatives pour entraver cette unité d'action, l'attitude de ces derniers doit être démasquée avec vigueur et clarté chaque fois qu'ils tentent de diviser les travailleurs.

Le Bureau Confédéral enregistre le développement de la lutte des travailleurs contre la guerre.

Cette lutte doit être renforcée et l'ensemble des masses ouvrières appelées à s'opposer à la répression patronale et gouvernementale.

Il constate que l'action entreprise, notamment chez les dockers, a eu déjà de profondes répercussions internationales et qu'elle sert à l'élargissement de la lutte des travailleurs contre la guerre dans le monde et ceci en dépit des trahisons des dirigeants de l'Internationale syndicale jaune de Londres.

Le Bureau Confédéral invite toutes les organisations à préparer activement les manifestations du 12 février.

# LE TRAVAIL PARMIS LES FEMMES

Lors de la Conférence Nationale des Travailleuses, le 18 novembre 1949, certaines Fédérations avaient invité leurs déléguées à s'entretenir avec la direction fédérale.

D'autres n'ont pas su profiter de l'occasion.

Elles se sont rendu compte depuis qu'elles avaient commis une erreur.

**Nous reproduisons quelques passages d'une lettre que la Fédération des Industries Chimiques a adressée aux cinquante déléguées qui ont participé à la Conférence Nationale, pour l'excellent exemple d'autocritique qu'elle constitue.**

« Nous avons, depuis, réfléchi à cette erreur et nous avons pensé qu'elle avait son origine dans une certaine survivance de cette idée stupide de nos adversaires: « Les grandes lâches sont celles des hommes », « l'homme est supérieur à la femme », ou — ce qui revient au même — « puisque nous proclamons l'égalité de l'homme et de la femme, il n'y a plus besoin de tenir compte des particularités »... qui existent cependant !

« Nous sommes bien décidés à réagir énergiquement contre ces conceptions que nous condamnons tous mais qui, cependant, à notre corps défendant, arrivent à influencer.

« Nous sommes bien décidés à vous aider pour que les femmes, toutes les femmes des industries chimiques, participent à notre grand mouvement syndical.

« Et comme nous pensons que vous et vos camarades (plus de 50) qui ont participé à la Conférence, êtes les plus qualifiées pour comprendre ce que veulent les femmes, ce qu'elles peuvent faire, ce dont elles ont be-

soin, nous vous demandons de nous envoyer toutes vos idées, suggestions, avis, proposition.

« Sur cette base, nous réaliserons.

« Qu'un courant permanent d'échanges s'établissent entre vous et la direction de la Fédération.

« Que dès maintenant, sans attendre, reprenant point par point l'appel aux « Femmes travailleuses de France », lancé par la Conférence, appel qui constitue en quelque sorte la CHARTE DES FEMMES TRAVAILLEUSES, illustrant chacun des points d'exemples vivants, vous nous envoyiez des articles pour notre journal « La Voix des Industries Chimiques », qui par sa « Tribune des Femmes » touchera les dizaines de milliers de femmes de nos industries, appellera à leur rassemblement.

« Que tout cela se réalise et la Conférence de Gennevilliers portera loin ses fruits.

« C'est peu, direz-vous, ce que vous proposez de faire.

« C'est insuffisant, sans doute, mais nos ambitions grandiront en chemin.

« Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

« Soyez persuadées que vous pouvez compter sur nous.

« Ensemble, nous ferons une bonne besogne. »

A la suite de cette lettre, la Fédération a reçu des réponses très intéressantes qui prouvent qu'elle a touché juste.

Nul doute que la préparation de la Journée Internationale des Femmes, le 8 mars prochain, ne soit favorisée dans les Industries Chimiques par l'aide que la Fédération apporte à ses militantes.

# LISTE DES UNIONS INTERNATIONALES (Départements Professionnels de la F.S.M.) déjà constituées

BRANCHES	DATE ET LIEU DE CONSTITUTION	SIEGE	PRESIDENT	SECRETARE GENERAL
Métallurgie	20 Juin 1949 Turin	PARIS	RODEVA (Italie)	JOURDAIN (France)
Cuir et Peaux	20 Juin 1949 Gottwaldov	PRAGUE	MAURICE (France)	Mme PFEIFEROVA (Tchécoslovaquie)
Textile Habil.	20 Juin 1949 Lyon	VARSOVIE	Mme NOCE (Italie)	BOURSKI (Pologne)
Bâtiment Bois	14 Juillet 1949 Milan	HELSINKI	SOMOGYI (Hongrie)	RAUTELIN (Finlande)
Marins Dockers	15 Juillet 1949 Marseille	MARSEILLE	Harry BRIDGES (Etats-Unis)	FRESSINET (France)
Mineurs	16 Juillet 1949 Florence	BRUXELLES	MARTEL (France)	SCHROEDER (Luxembourg)
Enseignement	1 <sup>er</sup> Février 1949	PARIS	WALLON (France)	DELANOUE (France)
P.T.T. Radio	27 Octobre 1949 Berlin	BERLIN	KOLAR (Tchécoslovaquie)	BAUMGART (Allemagne)
Alimentation	3 Novembre 1949 Sofia	SOFIA	SIMONIN (France)	DICHEV (Bulgarie)
Transports	10 Décembre 1949 Bucarest	BUCAREST	DROUARD (France)	S. MARARU (Roumanie)
Agriculture	15 Décembre 1949 Varsovie	BOLOGNE	(Chine)	BOSI (Italie)
En préparation Ind. chimiques	12 Mars 1950 Budapest			

## Pour une bonne préparation des Congrès d'Unions Départementales

Les Congrès d'Unions Départementales vont se tenir. Nous croyons utile de donner à nos camarades quelques idées pour les aider à une bonne préparation et au succès de ces importantes assises.

Très souvent, nous avons constaté l'insuffisance de préparation d'un Congrès, la non représentation d'un certain nombre de Syndicats, les faiblesses dans la discussion. Le déroulement des travaux ne permet pas toujours d'épuiser l'ordre du jour dans de bonnes conditions. Enfin, les décisions prises ne sont pas assez popularisées chez les travailleurs.

Nous soumettons trois points essentiels à vos réflexions :

- 1° La préparation du Congrès ;
- 2° Le déroulement des travaux ;
- 3° La popularisation des décisions prises et leur mise en application.

### LA PREPARATION DU CONGRES

#### Rapports

La date étant fixée, le Bureau devra collectivement préparer les rapports et les soumettre à la C.A. réunie à cet effet.

Après leur mise au point, ces documents devront être expédiés aux Syndicats dans les délais prescrits par les statuts et, en cas de propositions de modification desdits statuts, ces propositions devront également être adressées aux Syndicats.

Le Bureau devra s'informer de l'utilisation des rapports et aider les Syndicats en leur adressant un résumé des points essentiels, de façon à ne pas imposer la lecture de documents parfois très longs dans les Assemblées générales.

Ce résumé sera aussi l'œuvre collective du bureau de l'U.D.

#### Congrès d'Unions Locales

Il faut envisager la tenue des Congrès des Unions Locales avant le Congrès de l'U.D., ce qui permettra de renouveler le bureau et de désigner pour la C.A. de l'U.D. le meilleur militant au titre de représentant de l'Union Locale.

#### Assemblées générales des Syndicats

L'U.D. veillera à ce que chaque Syndicat convoque une Assemblée générale avec, à l'ordre du jour :

- 1° Le Congrès de l'Union Départementale (discussion et vote des rapports) ;

2° Désignation des délégués ;

3° Ratification des candidats à la C.A.

Ces Assemblées devront être assurées dans la mesure du possible, par un membre de la C.A.

#### Représentation

Les explications ayant été données sur la nécessité pour les syndicats d'être représentés au Congrès, l'U.D. devra s'efforcer de rendre la représentation effective.

Les années passées, nous avons constaté des absences nombreuses.

Il y a plusieurs raisons, dont deux essentielles :

1° Il se trouve encore des syndicats qui sous-estiment le rôle de l'Union Départementale et ne font aucun effort pour participer à ses travaux, considérant que les rapports avec la Fédération d'Industrie sont suffisants.

Cet état d'esprit doit disparaître, car il met obstacle à la coordination indispensable entre corporations dans le cadre départemental.

2° La question financière. Sur ce point, il faut donner des éclaircissements. S'il est vrai que les petits syndicats ont plus de difficultés que les grands pour se faire représenter, il est vrai aussi que des petits syndicats assistent au Congrès, tandis que de plus forts n'y assistent pas.

Bien entendu, si les décisions du congrès confédéral en ce qui concerne la cotisation avaient été appliquées il n'y aurait pas ces difficultés de trésorerie.

Mais pourquoi ne pas orienter les syndicats vers la constitution de fonds destinés à couvrir les frais des délégués aux congrès départementaux ou fédéraux.

Si ce n'est pas réalisé, les syndicats doivent envisager une collecte ou tout autre moyen leur permettant de prendre part aux travaux du Congrès.

### LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

#### Durée

L'expérience nous a démontré qu'une seule journée ne suffit pas au déroulement normal d'un Congrès. 10 heures de travail

au moins sont nécessaires, ce qui représente trois séances.

Des dispositions seront prises pour que les travaux commencent à l'heure prévue.

### Rapport d'activité

L'activité de l'U.D. a été donnée par écrit aux syndicats, il n'est donc pas indiqué de lire le rapport. Le bureau fera œuvre utile en préparant un résumé du rapport écrit, actualisé suivant les événements survenus depuis sa rédaction.

En un mot, analyser l'activité passée et tracer la ligne générale sur l'activité future, en fonction des problèmes de l'heure et des revendications en cours.

### Rapport financier

Le rapport financier ne doit pas se limiter à la reproduction fidèle des recettes et des dépenses. Il devra mentionner les dettes des syndicats envers l'U.D., et les dettes de l'U.D. envers la C.G.T.

De plus, un projet de budget devra être soumis au Congrès.

### Commission de Contrôle

La Commission de contrôle ne doit pas seulement additionner et avaliser les chiffres fournis par le trésorier, elle peut apporter des propositions et suggestions sur le projet de budget, sur les économies à réaliser, etc.

### Rapport d'organisation et tâches d'avenir

Il est indispensable de préciser les tâches d'avenir dont les grandes lignes ont été fixées dans le rapport d'activité et de prévoir les moyens de les réaliser.

Les problèmes d'organisation doivent donc faire l'objet d'une discussion. Avoir un bureau qui travaille collectivement, une C.A. où chaque membre a une tâche nettement définie, des syndicats en liaison constante avec l'U.D., possédant des directions démocratiquement élues, des commissions intérieures qui fonctionnent dans un but déterminé. Un contrôle des tâches sans lequel les fautes deviennent irréparables.

Pour fixer ces tâches et donner à chacun ses responsabilités : UN PLAN DE TRAVAIL.

Préalablement élaboré par le bureau, ce plan de travail sera ronéoté, distribué aux congressistes et commenté par un secrétaire.

Compte tenu que les délégués donnent mandat au bureau

et à la C.A., de travailler sur des bases définies par le Congrès, il leur appartient d'apporter une large contribution dans l'établissement de ce plan de travail dont ils devront suivre la réalisation.

Plus les délégués feront de propositions, plus ils apporteront de suggestions, mieux sera forgé l'outil qui permettra aux organismes dirigeants d'affronter les obstacles avec le maximum de chances de succès.

Ne pas se lamenter, mais au contraire s'inspirer des grandes possibilités qui s'offrent à nous et de la volonté de lutte des travailleurs.

Etre convaincu de la nécessité de militer, vouloir réaliser, voilà ce qui doit présider à l'établissement, à la discussion, à la réalisation du plan de travail.

Le bureau prendra aussi toutes dispositions pour que le délégué du Bureau Confédéral puisse tirer les conclusions du Congrès DEVANT L'ENSEMBLE DES DELEGUES.

## LA POPULARISATION DES DECISIONS PRISES ET LEUR MISE EN APPLICATION

Le Congrès est terminé, le travail commence et c'est là que se pose la réunion rapide de la Commission Administrative, chargée de mettre définitivement au point le plan de travail et de déléguer au bureau ses pouvoirs pour la direction permanente de l'Union Départementale.

Les tâches seront définies pour chaque camarade et les délais de réalisations seront fixés.

Parmi ces tâches, prévoir le COMPTE RENDU DU CONGRES.

Il se fera sur la même base que la préparation, c'est-à-dire dans tous les syndicats avec la participation d'un membre de la C.A. ou du bureau.

Si dans le délai d'un mois après le Congrès de telles réunions étaient tenues, les syndicats et l'U.D. en tireraient des avantages certains, car il serait possible de mobiliser les travailleurs qui, informés des décisions prises, seraient consultés sur les moyens de mener l'action pour faire aboutir les revendications.

Enfin, la C.A. sera à même, cette période passée, de faire le point et de repartir franchement pour l'accomplissement de son mandat.

# LE RECRUTEMENT

Nous revenons à nouveau sur la question du recrutement.

Des exemples nombreux et typiques nous sont fournis des progrès que nous pouvons obtenir dans ce domaine.

Le plus récent et le plus éclatant est celui de la section syndicale Citroën de Clichy. Alors qu'en 1949, à peine 300 cartes étaient distribuées, on a présentement dépassé le millier.

Chaque lettre qui nous parvient contient une note optimiste et apporte la preuve du profond courant vers la C.G.T. qui existe réellement dans les rangs de la classe ouvrière.

Et cependant, nous ne saurions nous déclarer satisfaits, car parallèlement, les Fédérations nous font connaître la longue liste des syndicats qui, au début de février, n'ont pas encore commandé de matériel...

Il y a là un paradoxe qui ne peut durer plus longtemps.

Il est absolument clair que des défauts d'organisation sont à l'origine de cette situation anormale et par conséquent, il est urgent qu'il lui soit porté remède.

Déjà, nous avons demandé que les directions d'U.D. vérifient minutieusement les commandes de matériel pour chaque syndicat. Mais il ne suffit pas de rappeler à l'ordre les dirigeants négligents, il faut aller sur place car cette négligence révèle non seulement une faiblesse des militants, mais un mauvais fonctionnement de toute l'organisation et souvent un malaise parmi les travailleurs.

Autrement, il est certain que les travailleurs eux-mêmes auraient réagi contre leurs dirigeants.

Il n'est pas un exemple d'échec là où le recrutement

fait l'objet des soins du syndicat.

Par contre, dans tel ou tel autre, où les choses sont prises avec moins de sérieux, les adhérents de 1949 n'ont pas encore tous leur carte 1950.

Ce ne peut être le seul secrétaire permanent de l'Union Départementale qui entreprenne le travail de redressement. Il y faut associer tous les membres du bureau et de la Commission Administrative.

Les Unions Locales ont leur responsabilité d'engagée dans cette affaire. Il faut le leur rappeler fermement.

Tout retard dans la tâche permanente du recrutement risque de nous faire perdre de nouveaux adhérents, de nouveaux combattants pour la Paix et pour la lutte revendicative.

## Acheminement du Bulletin Confédéral

Afin de répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, le Bureau Confédéral a décidé d'expédier le Bulletin Confédéral directement aux Unions Locales.

Ainsi serait gagné un temps précieux car la transmission de l'U.D. aux syndicats manque beaucoup de rapidité.

Dès le prochain numéro, nous voudrions être en mesure de mettre cette décision en application. Aussi, nous demandons instamment à toutes les U.D. de nous faire parvenir sans délai la répartition du Bulletin telle qu'elles la faisaient jusqu'ici.

# Quelques précisions sur les Journées d'Étude

Au cours de ces deux derniers mois, d'assez nombreuses journées d'étude ont été organisées, soit par les U. D. dans un ou plusieurs points du département, soit directement par certains syndicats.

Citons notamment 7 « journées » dans la Région Parisienne, 4 en Moselle, 5 dans le Rhône, 2 dans la Loire, 2 dans les Bouches-du-Rhône, 1 en Seine-Inférieure, 1 en Gironde, 1 dans le Tarn, 3 dans les Ardennes...

Le succès rencontré par ces journées d'étude auprès des militants, indique clairement qu'il s'agit-là d'un moyen d'éducation possible à réaliser. **Il n'est donc pas utopique de demander à chaque U. D. d'organiser au moins une journée d'étude d'ici fin mars.** Certaines U. D. ne se décident pas, qu'attendent-elles pour le faire ?

✱

Elles attendent quelquefois des précisions pour réaliser. Des dirigeants nous les demandent parfois. Examinons donc de leurs demandes deux des principales questions :

## 1° Où faut-il organiser une journée d'étude ?

Ce sont nos militants d'entreprise que nous devons plus particulièrement toucher ; c'est donc logiquement en organisant plusieurs journées d'étude sur plusieurs points du département que nous atteindrons ce but.

C'est ce qu'a fait l'U. D. du Rhône en organisant une journée d'étude dans chacune de ses 5 principales U. L. C'est ce qu'entreprend l'U. D. des Ardennes dans 5 points du département. C'est en visant à cette décentralisation que l'U. D. de la Loire a organisé une « journée » à Roanne et une à Saint-Etienne.

Est-il possible partout de procéder ainsi ? Peut-être pas au départ. Ce qu'il est possible de faire alors, c'est d'organiser centralement une journée d'étude pour les

principaux militants du département (avec, bien entendu, des méthodes de rassemblement appropriées : autocars, etc...) et puis, ensuite, de décentraliser.

C'est ainsi qu'a procédé l'U. D. de la Région Parisienne : une « journée » à Paris et décentralisation en demi-journées dans les U. L. et syndicats. La Moselle, à la suite de la séance de Metz, décentralise dans le nord du département.

## 2° Quelles questions doivent être posées dans une journée d'étude ?

Non pas des questions, mais UNE question, question qui sera examinée sous tous ses aspects.

Une seule question a été posée en Moselle, par exemple : La lutte active pour la paix.

De même dans la Loire, de même à Bordeaux. C'est bien.

Par contre, telle U. D. qui projetait, par exemple, d'inscrire comme sujets d'une seule journée :

— la lutte pour la Paix,

— les conventions collectives,

— les problèmes d'organisation et de recrutement aurait certes abouti à une conférence de cadres très intéressante, mais pas à une journée d'étude.

Il est en effet impossible, en cinq heures de débats, d'étudier à fond toutes ces questions.

Un seul problème à l'ordre du jour d'une journée d'étude, tel doit être notre souci.

✱

D'assez nombreuses journées d'étude sont prévues d'ici fin mars. Dans la mesure du possible, un délégué de la Section Confédérale d'Éducation assiste à ces journées. Il est donc urgent que les directions d'U. D. nous avertissent sans tarder de la date de la journée d'étude qu'elles projettent.

# Les élections à la Sécurité Sociale

Les élections aux Conseils d'Administration des Caisses de Sécurité Sociale, doivent avoir lieu **DANS LE COURANT DU MOIS D'AVRIL 1950.**

La loi électorale qui avait réglé les conditions d'élections aux Caisses en avril 1947, ayant soulevé de nombreuses critiques, des modifications ont été envisagées.

## I. — LA REFORME DE LA LOI ELECTORALE

1° En date du 19 janvier, le Gouvernement a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à modifier la loi n° 46-2425 du 30 octobre 1946, qui avait réglé les élections de 1947.

Rien n'est encore définitif, le Parlement doit en décider. Nous tenons, néanmoins, dès maintenant, à donner les caractéristiques essentielles, la plupart de ces nouvelles dispositions ayant de grandes chances d'être ratifiées. Il s'agit en particulier de :

A) La suppression du panachage et introduction du vote préférentiel, avec calcul des sièges suivant le système de la plus forte moyenne ;

B) La réglementation de l'affichage électoral ;

C) L'expédition du matériel de propagande par les mairies ;

D) Le dépôt des listes dans les Préfectures ;

E) Le cautionnement de 500 francs par candidat.

Les cinq points étant la copie exacte de la loi électorale de 1947, qui a servi lors des élections municipales de cette époque, y compris le payement du matériel de propagande par la Caisse nationale de Sécurité Sociale, savoir :

1 affiche de format colombier,

1 affiche de format 1/6 colombier,

1 Circulaire 21 × 27.

Un nombre de bulletins égal au triple des électeurs.

F) La création dans les entreprises de plus de 50 assurés, ou ayant un comité d'entreprise, d'une section de vote obligatoire. Le

vote ayant lieu dans l'entreprise.

G) Pour les élections aux Conseils d'Administration des Caisses d'Allocations Familiales, l'adjonction au vote des allocataires du vote des conjointes des allocataires.

Ceci est une innovation qui doit retenir tout particulièrement notre attention, car elle pose le problème d'une action efficace auprès des femmes des assurés sociaux, non travailleuses, en liaison avec les organisations démocratiques et tout particulièrement l'Union des Femmes Françaises.

Nous ne manquerons pas de publier le texte définitif dès qu'il sera voté, mais déjà ces quelques éléments doivent permettre de prendre, d'ores et déjà, toutes les mesures d'organisation qui s'imposent.

A noter que l'impression du matériel et l'affichage sont du ressort des listes intéressées, le montant en sera remboursé par la Caisse de Sécurité Sociale.

## II. — ATTENTION !

### IL NE RESTE PLUS QUE DEUX MOIS ET DEMI

Normalement, les élections devraient avoir lieu en avril 1950. Certes, il est possible qu'elles soient reculées, car il sera difficile que la nouvelle loi électorale soit définitivement votée avant la fin février 1950. Mais il n'est pas exclu que, malgré cela, ces délais soient réduits en ce qui concerne son application, et que l'on fasse des élections brusquées à la date prévue, soit en avril.

Il faut donc se préparer immédiatement et sans délai.

L'importance de ce problème ne doit échapper à aucun militant.

La campagne pour la défense de la Sécurité Sociale, au travers des Elections aux Conseils d'Administration des Caisses, devient une tâche de première importance pour tout notre mouvement syndical. Cette tâche, nos Unions Départementales, nos Unions Locales, nos Syndicats, ne doivent plus la confier seulement à quelques spécialistes. Mais de la base au sommet, elle doit

être prise en main effectivement par l'ensemble des organisations.

### III. — L'ORIENTATION DE CETTE IMPORTANTE CAMPAGNE ELECTORALE

Les élections aux Conseils d'Administration des Caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales ne sont qu'une étape dans la défense devenue de plus en plus nécessaire de la Sécurité Sociale de plus en plus attaquée.

Il s'agit d'entraîner dans cette défense, les 20 millions d'assurés sociaux et bénéficiaires.

L'orientation est donc de tout mettre en œuvre pour faire de ces élections un large plébiscite parmi les assurés sociaux en faveur de la gratuité complète des soins médicaux et pharmaceutiques, de la suppression de toute avance au médecin et au pharmacien, de l'élimination des patrons des Conseils d'Administration, de l'augmentation de l'allocation aux vieux travailleurs et des pensions vieillesse, de l'octroi de la pension normale à partir de 60 ans au lieu de 65 ans, à 55 ans pour les professions insalubres, les métiers pénibles et les femmes.

C'est pourquoi la direction confédérale a décidé que pour les prochaines élections, les listes présentées par la C.G.T. s'intituleront :

A) En ce qui concerne les élections aux Caisses Primaires de la Sécurité Sociale.

« Liste d'union pour l'amélioration de la Sécurité et la gratuité complète des soins ».

Présentée par la C.G.T.

B) En ce qui concerne les élections aux Caisses d'Allocations familiales,

« Liste d'union pour l'amélioration de la Sécurité Sociale et la défense de la Famille. »

### IV. — LES PROPOSITIONS DE LISTES DOIVENT PARVENIR A LA C.G.T. AU PLUS TARD AVANT LA FIN FEVRIER

Nous insistons tout particulièrement auprès des Unions Départementales, sur l'urgence de la composition de ces listes.

Il est absolument indispensable que les propositions de listes de candidats soient parvenues au Bureau Confédéral, si possible avant le 15 février, et au plus tard, dernière limite à la fin de ce mois.

Le plus grand soin doit être apporté à la composition de ces listes. Ne doivent être représentés que les administrateurs sortants restés fidèles à la défense des assurés sociaux.

La plus grande démocratie devra présider à l'établissement de ces listes. Ceci impose de nombreuses réunions syndicales de ratification des candidatures.

La C.G.T. va présenter des listes complètes, en conséquence, nous rappelons que du fait que tous les administrateurs sortants ne seront pas obligatoirement à représenter, que par suite de

la scission, il y aura à présenter plus de candidats de la C.G.T., que d'administrateurs sortants, et qu'il y aura cette fois des candidats administrateurs suppléants à désigner, les Unions Départementales auront à susciter de nombreuses candidatures nouvelles.

Ceci pose en même temps que le problème du choix, celui de l'éducation et de la participation à la campagne électorale de tous ces candidats administrateurs. Toutes choses exigeant la formation définitive de nos listes le plus rapidement possible.

### V. — L'UNITE D'ACTION ET LA COMPOSITION DES LISTES DE CANDIDATS

Dans l'hypothèse où la constitution des listes de candidats présentés par la C.G.T. serait ouverte à d'autres organisations (Autonomes, Mutualistes, U.F.F. et M.P.F. pour les Allocations Familiales), il conviendra d'observer strictement les dispositions suivantes :

1° Les listes seront exclusivement et obligatoirement constituées sur la base de notre programme complet de réforme de la Sécurité Sociale ;

2° Les participants devront prendre l'engagement écrit d'acceptation sans réserve de notre programme revendicatif et d'action constante en sa faveur, au sein des Caisses, le tout ratifié par leur organisation ;

3° Toute organisation ayant des candidats sur nos listes renoncera à en présenter également sur aucune des autres listes concurrentes ;

4° Tous les candidats, sans exception, sur les listes d'union de la C.G.T. sanctionneront leur engagement de fidélité au programme, en remettant dès la composition de la liste au responsable de l'U.D., leur démission en blanc non datée ;

5° L'ordre de présentation des candidats sur la liste sera établi de façon à préserver le respect de l'influence de la C.G.T. dans la liste des élus possibles ;

6° Nous rappelons, comme en 1947, et avec plus de force, car en 1947 des indications n'ont pas été suffisamment observées, qu'il n'est pas du tout désirable que les militants les plus responsables des U.D. et plus particulièrement le secrétaire général, figurent dans la liste des candidats. Pour le secrétaire général la directive est formelle.

Pour les autres membres du secrétariat de l'U.D., seules de très rares exceptions pourront être retenues pour confirmer l'application de cette règle générale. Le Bureau Confédéral se réserve le droit de les fixer lui-même.

Toutefois, il est souhaitable de faire figurer dans les listes des candidats, des camarades suffisamment compétents et capables pour, avec autorité, assurer dans les Conseils l'application de la ligne de la C.G.T.

Il conviendra, dans ce cas, de savoir les dégager partiellement des autres responsabilités, après avoir consciencieusement pesé le pour et le contre. Là encore, la Direction Confédérale se réserve le droit de décision.

## La Journée des Jeunes : 21 Février

Le 21 février, doit se dérouler dans le monde entier, la journée de la jeunesse contre le colonialisme. En France, elle aura lieu sous le signe du soutien aux peuples opprimés par l'impérialisme français, et en premier lieu, contre la guerre du Viet-Nam.

Le 21 février, doit permettre de mobiliser de larges couches de jeunes travailleurs dans la lutte active contre la guerre. Mais le mouvement syndical ne saurait s'en désintéresser et laisser les jeunes seuls organiser la journée.

Ils doivent bénéficier de l'appui de toute la classe ouvrière et de ses syndicats.

Nous recommandons à toutes les directions syndicales de discuter de cette journée, de veiller à la prise de contact avec les organisations de jeunesse susceptibles de participer à la journée et de mettre sur pied avec les syndicats et sections syndicales :

1° Une solide campagne de préparation en en profitant pour élever le niveau de compréhension des jeunes sur le colonialisme, l'impérialisme et la lutte de la classe ouvrière aux côtés des peuples opprimés ;

2° De grandes manifestations le 21, des meetings et l'action dans les entreprises.

De même que pour la journée des Femmes du 25 janvier, nous devons grouper toute la classe ouvrière autour de sa jeunesse.

C'est le travail de nos sections de jeunes syndiqués, aidées et soutenues par tout le mouvement syndical.

Un succès de la journée du 21 sera un succès de la classe ouvrière.

Les militants trouveront toutes informations utiles sur le 21 février dans le bulletin de la jeunesse qui paraît début février et dans le « Peuple » du 9 février (page de la jeunesse).

